

contrôles de dépistage par frottis, qui doivent compléter la vaccination. La meilleure prévention est atteinte en combinant les deux systèmes. Il faut savoir que le dépistage systématique par frottis pour les femmes de plus de vingt ans permettrait d'éviter 80% des cas de cancer. Seulement en Suisse, ce sont moins de 50% des femmes qui procèdent à ces dépistages par frottis. On voit bien l'utilité d'avoir les deux méthodes et en complément, il faut utiliser des préservatifs. C'est avec ces trois moyens que l'on a la meilleure chance de peut-être éviter ce cancer.

En ce qui concerne les effets secondaires, de nombreuses études scientifiques ont été effectuées. Les risques liés au vaccin sont minimes et nettement inférieurs aux risques liés au cancer du col de l'utérus. Le vaccin est composé uniquement de fragments de la coquille du virus et ne contient aucune matière génétique. Il ne peut donc pas causer lui-même des infections. Pour nous, il est essentiel de donner l'information, de mettre en place un programme cantonal. On propose dans les trois années du CO de vacciner les jeunes filles et de donner l'information comme je l'ai dit à toutes les autres durant cinq ans puisque jusqu'à 19 ans c'est la mesure transitoire. En revanche, il est impératif de laisser un libre choix et c'est aux jeunes de décider, en discutant avec leurs parents, si elles souhaitent ou si elles ne souhaitent pas faire cette vaccination.

Pour les coûts, si on soustrait les coûts du traitement des maladies évitées aux coûts de la vaccination pour toute la Suisse, cela coûte environ 10 millions de francs; cela représente une fraction entre 5 et 9% des coûts de dépistage par frottis. C'est rentable de faire cette vaccination. Nous avons, en termes de coûts de la santé, un intérêt à mettre en place aussi cette vaccination.

J'espère avoir répondu, vu l'heure avancée, à toutes les questions. Moi je ne peux que vous inviter à accepter ce postulat et à accepter cette réponse comme rapport et à rappeler que c'est particulièrement important de donner une bonne information et j'invite toutes les jeunes filles ou parents qui ont encore des doutes sur cette vaccination à contacter ou leur médecin de famille ou le service du médecin cantonal ou consulter son site.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 60 voix contre 3. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/

CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 60.

Ont voté non:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). Total: 3.

Se sont abstenus:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). Total: 8.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter dans le délai d'une année un rapport sur l'objet du postulat.

Rapport N° 79

**sur le postulat N° 261.04 Christine Bulliard/
Yvonne Stempfel (possibilités d'accueil dans notre
canton pour les personnes handicapées physiques
nécessitant des soins)¹**

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du rapport établi avec soin et beaucoup de temps au sujet de notre demande. Le traitement des personnes handicapées physiques, c'est-à-dire le maintien à domicile dans un premier temps, et dans un deuxième temps, la mise à disposition des places dans une institution spécialisée étaient notre souci.

Contactées et interpellées par des personnes atteintes par la sclérose en plaques, entre autres des personnes très jeunes de 20 ans, chez lesquelles le maintien à domicile devenait difficile, voire impossible, nous avons déposé ce postulat.

Festzustellen, dass Behinderte – auch junge Behinderte – für ihre Behinderung, ihr Alter, ihre Bedürfnisse keine Möglichkeit haben, stimmte uns nachdenklich. Der Rapport ist ausführlich, zeigt Wege auf und schlägt auch Lösungen vor. Zusätzlich zu den Informationen, die aus der Antwort aufs Postulat hervorgegangen sind, gibt uns der Rapport Aufschluss über die Entwicklung der physischen Behinderung, die Betreuungsmöglichkeiten in den Institutionen. Da die Antwort auf unser Postulat in die Umsetzung der NFA eingeschlossen ist, erscheint es mir wichtig, dass unserem Anliegen ein besonderes Augenmerk gilt.

Le canton de Fribourg doit redéfinir les priorités de sa politique en matière d'handicap, laquelle dit clairement que chaque handicapé a droit à une institution répondant à ses besoins, dans sa langue, que celle-ci se trouve dans le canton ou hors canton. Une collaboration plus intense entre les cantons devra avoir lieu. L'intégration de la personne handicapée en lien avec la scolarité ainsi que les domaines professionnels et sociaux est importante. La collaboration avec l'économie et le monde du travail doit être encore renforcée.

¹ Texte du rapport pp. 1861ss.

Pour les personnes handicapées vieillissantes, l'ouverture de centres de jour sera importante car les personnes accompagnant ces handicapés, vieillissant aussi, elles seront ainsi déchargées.

A la lecture du rapport, je constate souvent le rapprochement fait entre personne âgée et handicapée. Notre postulat traitait clairement les jeunes handicapés et leur intégration dans une institution adéquate. Quelques places ont été créées depuis le dépôt de notre postulat, mais il en manque toujours.

En prenant acte de ce rapport, je vous demande, M^{me} la Commissaire, de prendre en considération ces remarques et vous en remercie.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Le rapport que nous remet le Conseil d'Etat concernant les possibilités d'accueil dans notre canton pour les personnes handicapées physiques nécessitant des soins répond ainsi totalement à un postulat déposé en 2004; une première réponse avait déjà été donnée en 2005.

Les statistiques rappellent que les rentes entières octroyées en raison d'une invalidité physique ont augmenté de plus de 65% de 1993 à 2002, passant de 1990 rentiers à 3301 rentiers, ce qui est bien au-delà de la moyenne suisse de 43%. De 2002 à 2006 l'augmentation est de 240 rentiers, représentant 7,27%, alors que l'augmentation moyenne suisse est de 4,85%.

Les possibilités d'accueil en institution sont de 80 places en foyer et de 163 places en atelier. Conscients du besoin grandissant, 15 places supplémentaires sont prévues pour 2008 et 2009.

Le Conseil d'Etat rappelle que l'aide et les soins à domicile doivent encore et toujours être développés et mis à disposition des personnes handicapées physiques pour leur permettre de rester chez elles. Nous devons veiller à ce que le maintien à domicile soit vraiment favorisé quand cela est possible. Des prestations de la Croix-Rouge et de Pro Infirmis sont proposées pour remplacer ceux qui aident afin de leur permettre de souffler. Je me plais à relever que ces institutions ont toujours eu et ont encore une longueur d'avance sur les besoins réels.

Dès le 1^{er} janvier 2008, l'entrée en vigueur de la RPT a refilé au canton la planification et le financement des homes et ateliers pour personnes handicapées. Selon la loi fédérale sur les institutions destinée à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPI), l'accès à une institution spécialisée est un droit. Le Conseil d'Etat devra définir qui décidera, quelle est l'offre de prestations qui répond de manière appropriée à la demande et selon quels critères.

Le groupe libéral-radical s'étonne quand même que le plan stratégique devra être approuvé par le Conseil fédéral alors que ce dernier s'est totalement retiré de subventionner les structures. Nous veillerons à ce que celui qui paie commande.

Permettez un petit clin d'œil personnel à une phrase du message qui dit que «l'indemnité forfaitaire de 25 francs par jour n'est nullement un salaire mais une reconnaissance du travail effectué permettant le maintien à domicile». C'est vrai que c'est une reconnaissance sociale tout au long de l'année mais ce montant reste quand même un salaire le jour où on remplit sa déclaration d'impôt!

Le groupe libéral-radical prend acte de cet intéressant rapport et attend le projet de loi, sachant qu'un comité de pilotage est déjà en place.

Décaillet Pierre (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport No 79 du Conseil d'Etat sur le postulat N° 261.04 de M^{mes} les Députées Christine Bulliard et Yvonne Stempfel concernant les possibilités d'accueil dans notre canton pour les personnes handicapées physiques nécessitant des soins. Ce rapport reprend et rappelle la réponse du Conseil d'Etat du 5 avril 2005 déjà, suite au postulat du 14 octobre 2004. En complément aux informations déjà fournies en 2005, soit plus de trois années plus tard, pourquoi autant d'années pour établir ce rapport, M^{me} la Commissaire? Le Conseil d'Etat nous indique, entre autres, quelques données statistiques relatives à l'évolution du handicap physique ces dernières années.

Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008, les objectifs et principes que les cantons doivent respecter dans leurs nouvelles tâches sont inscrits dans la loi fédérale sur les institutions destinée à promouvoir l'intégration des personnes invalides. Les cantons disposent d'un délai transitoire de trois ans pour élaborer leur plan stratégique cantonal qui, conformément à la LIPI, devra définir les principes et procédures qui régiront dans le futur.

Nous avons pris note que les questions soulevées dans ce postulat seront intégrées dans les réflexions nécessaires à la mise en œuvre de la RPT qui aboutiront à l'élaboration du plan stratégique et de la nouvelle législation cantonale, qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011, selon le calendrier prévu.

En conclusion, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Die Sozialdemokratische Partei nimmt Kenntnis vom Bericht. In ihrem Namen darf ich Ihnen, Frau Staatsrätin, für diesen ausführlichen und gehaltvollen Bericht danken. Er gibt eine umfassende Bestandsaufnahme wieder und zeigt Lücken auf, die noch zu schliessen sind. In Anbetracht der fortgeschrittenen Zeit beschränke ich mich hier auf das Wesentliche. Der Bericht zeigt auf, dass der Bedarf an Betreuungsmöglichkeiten in einer Institution annähernd gedeckt ist. Allerdings ist nichts darüber ausgesagt, ob sich Menschen mit physischer aber keiner assoziierten geistigen Behinderung in den unter Punkt 2.2 zitierten Institutionen auch wirklich zu Hause fühlen können. Deshalb wird der Antwort des Staatsrates über den spezifischen Betreuungsbedarf physisch behinderter Personen in Institutionen mit grossem Interesse entgegen gesehen. Ein Verbleib zu Hause bleibt gerade für Menschen mit physischer Behinderung eine konkrete Alternative. Das kombinierte Angebot von Pflege und Hilfe zu Hause einerseits und Dienstleistungen von Pro Infirmis, Pro Senectute und Anderen schaffen die Möglichkeit, in gewohntem, privaterem Umfeld leben zu können. Es ist für wahr keine leichte Aufgabe für den Kanton, im Rahmen der Neuverteilung der Aufgaben zwischen Bund und Kantonen dem gesetzlich festgeschriebenen Anspruch auf Zu-

gang zu einer Sondereinrichtung nachzukommen und gleichzeitig dem individuellen Wunsch einer Person mit Behinderung auf ambulante Leistungen zu Hause zu entsprechen. Dazwischenliegende Formen der Betreuung – der Bericht verweist darauf – darunter auch Pilotprojekte wie das *Budget d'Assistance*, stellen geeignete Zwischenformen dar. Ungelöst sind derzeit die Auswirkungen der längeren Lebenserwartungen von Menschen, auch von Menschen mit Behinderungen, auf die Belegung in Einrichtungen. Die Alterung führt dazu, dass Einrichtungen für erwachsene Menschen mit Behinderungen kaum mehr Neuaufnahmen zulassen, es sei denn, sie würden ihre Bewohner respektive ihre Bewohnerinnen mit Eintritt ins Rentenalter in ein Altersheim übersiedeln. Es ist schwierig nachzuvollziehen, was es für diese Menschen bedeutet, ihren Lebensort verlassen zu müssen, allein deswegen, weil sie das Rentenalter erreicht haben. Ich möchte mit dem Hinweis schliessen, dass ein akuter Handlungsbedarf besteht.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Lorsque l'on parle du handicap nous sommes face à une amplitude du phénomène qui est assez impressionnante. Entre la personne polyhandicapée qui nécessite des soins continus ainsi qu'une prise en charge institutionnelle intense et la personne pour qui il faudra simplement une paire de lunettes très fortes, un appareil auditif ou un cours de logopédie, il y a un monde et ce monde s'appelle le monde du handicap.

Nous avons apprécié, à la lecture du rapport du Conseil d'Etat, de nous donner un peu la dimension de ce monde. Lorsque l'on parle dans le rapport du nombre de places en foyer nécessaire dans le canton de Fribourg, de 69 en 2006, et de 3541 personnes qui sont bénéficiaires de rentes au niveau de l'AI, cela nous donne déjà une impression de cette dimension. Je la compléterai en disant qu'au niveau suisse – il n'y a pas de raison que ce soit différent dans le canton de Fribourg – il y a environ 700 000 personnes handicapées, ce qui représente un 10% de la population.

L'intérêt donc dans ce rapport est le fait de se dire qu'une réflexion globale et une prise en charge doivent être en complémentarité avec toutes les mesures institutionnelles et toutes les mesures ambulatoires que l'on doit mettre à disposition. En plus, cela doit être une complémentarité entre les prestations de l'offre de l'Etat par le biais de l'assurance maladie ou d'autres assurances, la solidarité sociale des familles et de tout un chacun.

Je me plais là à relever la réflexion de ma collègue Claudia Cotting concernant les indemnités forfaitaires, le fait du maintien à domicile passe par un soutien aux familles et, comme elle, je regrette non pas que ce soit un salaire ou non, mais que ces indemnités forfaitaires soient toujours imposables. Cela dit, dans ce domaine-là, elle a parlé également de la relève et je pense que c'est un élément essentiel dans la prise en charge du handicap, surtout si l'on veut favoriser le fait que les familles continuent à jouer le rôle de solidarité sociale. Nous nous devons de soutenir ces familles.

Je me permets en l'occurrence de regretter le fait que, et c'est mentionné dans le rapport, en ce qui concerne les services de relève, malgré les interventions faites

dans la loi sur les soins à domicile, nous en sommes toujours à trouver des solutions auprès de la Loterie romande et non pas d'avoir une responsabilité cantonale alors que les cantons qui nous entourent auront des dispositions légales qui visent à soutenir cette participation financière.

Je me réjouis de la structure mise en place en fonction de la RPT qui oblige tous les cantons et qui nous oblige à avoir un nouveau concept. Je crois que le canton de Fribourg, dans les structures dans le comité de pilotage qu'il a mis sur pied, a pris les mesures adéquates. Je ne peux que me réjouir d'attendre les résultats et de participer à ces étapes de consultations pour que nous ayons une politique en matière du handicap qui donne à chacun ce qu'il a besoin et qui fait fonctionner les solidarités entre rôle de l'Etat et solidarité sociale.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Ich nehme hier das Wort nicht nur als Mitpostulantin sondern auch als Fraktionssprecherin. Die CVP-Fraktion dankt dem Staatsrat für den vorliegenden Bericht zum Postulat über Betreuungsmöglichkeiten in unserem Kanton für physisch Behinderte mit Pflegebedarf. Der Bericht zeigt, dass seit dem Einreichen unseres Postulates genau vor 4 Jahren im Oktober 2004 einige Betreuungsplätze in unserem Kanton für Behinderte geschaffen wurden. Auch gab es im September 2005 ein neues Gesetz über die Hilfe und Pflege zu Hause. Dieses bezweckt die Förderung des Verbleibes zu Hause. Trotzdem fehlt es immer noch an geeigneten Betreuungsplätzen für behinderte Personen. Im Rahmen der Umsetzung der NFA muss der Kanton ein Behindertenkonzept erarbeiten und so seine Behindertenpolitik definieren. In verschiedenen Arbeitsgruppen wird bereits intensiv daran gearbeitet. Das Vernehmlassungsverfahren zum neuen Gesetz und dem entsprechenden Konzept ist für Mitte 2009 vorgesehen. Die CVP-Fraktion hofft, dass die im Bericht angegebenen Termine eingehalten werden können. Wir werden dann die Gelegenheit haben zu prüfen, ob das Anliegen unseres Postulates berücksichtigt wurde. Mit diesen Bemerkungen hat die CVP-Fraktion den vorliegenden Bericht zur Kenntnis genommen.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Très brièvement, j'aimerais remercier tous les intervenants et intervenantes qui ont salué ce rapport et vous dire que nous partageons l'ensemble des préoccupations qui ont été exprimées dans cette enceinte. Nous les avons déjà intégrées dans nos différents groupes de travail qui travaillent d'arrache-pied pour respecter le calendrier qui vous est proposé pour redéfinir une nouvelle politique de prise en charge globale de la personne handicapée dans notre canton. Là, nous avons la chance de redéfinir cette politique. Nous sommes en train de procéder à une évaluation et nous entendons bien trouver les meilleures solutions possibles pour notre canton par une prise en charge tant institutionnelle qu'ambulatoire. C'est vrai que nous devons renforcer la prise en charge ambulatoire dans notre canton et prendre des mesures pour favoriser le maintien à domicile. Nous avons déjà quelques projets pilotes du budget assistance dans notre canton. On

vient d'avoir un rapport de l'Office fédéral qui conclut aux effets extrêmement positifs de ces budgets assistance. A l'époque, nous n'avions pas pu partir comme canton pilote. En revanche, des personnes handicapées dans notre canton avaient pu bénéficier de ce budget assistance.

Je terminerai en vous disant que toutes vos préoccupations sont relayées; elles sont les nôtres et en particulier le souci des deux postulantes par rapport à la prise en charge des jeunes personnes handicapées. Ces personnes ne doivent pas aller dans des EMS et là nous devons trouver des solutions pour les cas où cela a pu se produire, faute d'autres places dans notre canton. Ce sont avec ces remarques, M. le Président, que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Résolution du groupe socialiste (gel des hausses excessives des tarifs d'électricité du Groupe E)

Dépôt et développement

Par cette résolution, nous demandons au Conseil d'Etat:

- d'intervenir afin de geler les hausses tarifaires excessives prévues par le Groupe E en matière de consommation et d'abonnements électriques;
- de préciser clairement sa position stratégique au sein de cette entreprise dont il est l'actionnaire principal.

La situation engendrée par les hausses tarifaires du Groupe E est inquiétante pour l'ensemble de la population fribourgeoise. Si le Conseil d'Etat n'intervient pas rapidement, il devra le faire ultérieurement en venant au secours, d'une manière ou d'une autre, des familles et des personnes touchées déjà de plein fouet par les hausses successives récentes du coût de la vie. Les factures d'électricité seront, à n'en pas douter, de plus en plus difficiles à régler. Les ménages fragilisés vont rencontrer des difficultés à payer leurs charges élémentaires d'électricité. Il est à craindre que de nombreux ménages ne puissent plus bénéficier d'un ravitaillement énergétique suffisant et ne puissent plus satisfaire leurs besoins domestiques essentiels.

Avec les hausses prévues actuellement par le Groupe E, le consommateur est doublement pénalisé. Il l'est une première fois comme consommateur privé, il le sera une seconde fois comme citoyen d'une commune. En effet, les factures d'électricité qui seront destinées aux collectivités prendront aussi l'ascenseur. Ces coûts se feront lourdement sentir dans les prochains budgets et certaines communes n'auront pas d'autre choix que de prendre des mesures pénalisant à nouveau la population. Les communes risquent également de devoir, par le biais de leurs services sociaux, apporter une aide aux ménages étreints par ces hausses.

Outre le prix de l'électricité, l'augmentation de l'abonnement annuel par compteur est tout aussi inadmissible. Celui-ci va passer de Fr. 42.60 à Fr. 149.10, ce qui représente une augmentation de 250% pour le tarif A, tarif appliqué à 90% des clients du Groupe E. Nous relevons ici que les usagers ont déjà, au fil des années, largement contribué à l'amortissement de leurs équipements. L'introduction, dès 2009, d'une taxe annuelle d'abonnement de plus de Fr. 120.– pour les utilisateurs de chauffe-eau est tout aussi inacceptable.

Les hausses tarifaires phénoménales pratiquées par le Groupe E sont d'autant plus étonnantes que les résultats comptables annoncés depuis 2005 ont toujours été supérieurs aux attentes.

Les initiateurs de la résolution demandent au Conseil d'Etat, comme actionnaire majoritaire, de tout mettre en œuvre afin de geler immédiatement les hausses annoncées par le Groupe E et de ne pas sombrer dans la démesure.

– La discussion et le vote sur la prise en considération de cette résolution auront lieu demain.

– La séance est levée à 12 h 20.

Le Président:

Patrice Lonchamp

Les Secrétares:

Monica ENHEBEN, *secrétaire générale*

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale adjointe*